

Procès verbal d'assemblée générale

Assemblée générale du 4 août 2008

Le **4 août 2008 à 09:00**, les membres du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, Résidence PORT SAINT ANGE 3 à LE BARCARES se sont réunis en assemblée générale à Le Barcarès, Salle du Centre Cocteau-Marais à Le BARCARES (66420) sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

L'assemblée générale désigne provisoirement les membres du bureau :

- **Président de séance : M. BERTIN Robert**
- **Assesseurs : MM. GODIN J. Pierre et RAMOS André**
- **Secrétaire de séance : M. CASTEL Etienne**

Le président de séance constate, d'après la feuille de présence tenue à l'entrée de la salle de réunion et certifiée exacte par les membres du bureau que :

Récapitulatif des présents et représentés

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Liste des absents et des non représentés : ABO - SCI JR SITEK (20), BAKER Elisabeth (420), BASQUIN René (505), BERTHEMY Jeanine (782), BIENFAIT André (6), BINTNER Alfred (548), BLANC Anne Marie (522), BRAULT Thérèse (395), CASELLAS Serge (20), CHRISTIN Gérald (20), CLEVENOT René (20), CORNELY Gunther (613), CRAEYNEST Christina (525), CROISIER Pierre (20), DARNAUD Jean (392), DAUMAIL JEAN CLAUDE (771), DOLL-MAQUER (20), DROUIN Jean François (520), FIERET Bernard (485), FILIPPINI Marie Rose (472), GANIVET Christophe (690), GASPARD Didier (975), GERON Marino (940), GRIPOIX Claude (610), HARSTER Etienne (522), HOSCHEID J.F. (562), JACQUES Guy (615), JAKUBOWICZ Alice (616), LAGUERRE Cécile (501), LARSEN Dan Schou (906), LES ROUQUETTES (SCI) (984), LORANG Marie Paule (602), MALAISE-ROCA Marie Thérèse (400), MALESCOT Georges (515), MERY Jacqueline (690), NADIM Bernard (60), NANNIS Shereen (536), PALADINO Michel (472), PIERSON Didier (447), QUINTANA Henri (388), RACLET Maurice (6), RADAELLI Béatrice (385), RATINAUD Christiane (509), REINALDOS Danielle (375), RIERA Yves (530), ROBUSTO (SCI) (305), ROLDAN Gaétan (20), ROUVIERE Gérard (512), RULLIER Madeleine (548), SALVAT Jean Jacques (521), SANTOS Jean Pierre (459), SAUCE Jean (20), SHUTTLEWORTH Bernard (440), SHUTTLEWORTH Bernard (516), TAURINYA Rémy (756), TER BORG IETJE (646), TESSEYRE Suzanne (602), VAN HERP HUYSE (525), VIAROUGE Denise (540), WASTIAUX PLACE Marie-Claude (632)

Ensuite de quoi le Président de séance a proposé d'élire définitivement les membres du bureau, de commencer les débats et de voter les résolutions.

Résolution N° 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur BERTIN Robert en qualité de Président de séance.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Ont voté pour: ANGOT Marcel (875 / 85488) ATHIEL René (415 / 85488) BEC Raymond (578 / 85488) BERTIN Robert (493 / 85488) BERTIN Robert (498 / 85488) BLANCHARD Jean (535 / 85488) BLANCO Roger (596 / 85488) BONATO Valentin (638 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) BOUCHARD Daniel (638 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) BRUYANT-LANGER Stephen (1600 / 85488) CALMET Gilbert (756 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) CHAUMONT Alain (385 / 85488) CHENAL Claude (518 / 85488) CHENAL Eric (485 / 85488) CORTES Gilbert (530 / 85488) COUDRAY Georges (763 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DESBOUVRIES Jacques (525 / 85488) DUPONT Louis (616 / 85488) DUQUET Blandine (638 / 85488) FAESSER Jean Claude (606 / 85488) FARENQ Jeanine (522 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) GARCIA Henri (763 / 85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUENIN Gérard (389 / 85488) GUNZEL Udo (782 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) JEAN Philippe (493 / 85488) JOFFE Michèle (532 / 85488) LANNEREY Edmond (550 / 85488) LAPAUW Frans (607 / 85488) LARDIE Jeanine (388 / 85488) LATROYES Pascal (400 / 85488) LAURENT Odette (430 / 85488) LEBEL Roger (501 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) LEFEBVRE DISNEUR Denise (493 / 85488) LOSCHETTER Guy (785 / 85488) LOUX Robert (652 / 85488) MARTY Bernard (497 / 85488) MASSOUTIER Jacky (815 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) MEYER Jean Claude (616 / 85488) MONSEREZ Walter (598 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) NOYER Charles (548 / 85488) PANDELE - LE ROY Mireille (736 / 85488) PARAZOLS Adrienne (522 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) PERROY Bernard (710 / 85488) PIERRU Jacques (512 / 85488) POUGEUX Solange (415 / 85488) POUPAUX Patrice (602 / 85488) PRADAYROL Lucien (725 / 85488) PROTAT Gérard (908 / 85488) RABIT Georgette (902 / 85488) RABUT René (635 / 85488) RAMOS André (771 / 85488) RICHE Henri (680 / 85488) ROBYN Roger (632 / 85488) RODRIGUEZ Serge (730 / 85488) ROUILLE Andrée (913 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SCHIFFELEERS Danielle (20 / 85488) SCHIFFELEERS Danielle (612 / 85488) SEGUIN Olivier (913 / 85488) SEIGNIER Daniel (584 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SPEITEL Marlène (602 / 85488) TAMBOURIN Rachel (550 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) TORTORINI Jean (385 / 85488) TOUPET Jacques (892 / 85488) TOURNIER Gérard (530 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488) VANETTI Marco (522 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488) WAGNER J.J. (750 / 85488)

Ont voté contre : Néant**Se sont abstenus :** Néant**Se sont opposés à la décision:** Néant**N'ont pas pris part au vote:** Néant**Résolution N° 2 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur CASTEL Etienne en qualité de Secrétaire de séance.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 3 : ELECTION D' ASSESSEURS

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Messieurs GODIN Jean Pierre et RAMOS André en qualité d'assesseurs.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Résolution N° 4 : APPROBATION DES COMPTES 2007 / 2008

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, donne acte au syndic de la bonne reddition des comptes de l'exercice clos le 31/05/2008 et approuve sans réserve lesdits comptes dans leur forme, contenu et imputation. L'assemblée constate, par rapport au budget 2007/2008, un excédent de 12.602,67 euros qui sera réparti aux copropriétaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	88	2	1
Tantièmes	54326	2260	948

la résolution est **ACCEPTÉE**

Ont voté contre : THEVES Honoré (800 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488)

Se sont abstenus : ROY Georges (948 / 85488)

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: THEVES Honoré (800 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 5 : VOTE DU QUITUS AU SYNDIC

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, donne quitus à la société SRTI EuroSyndic pour sa gestion durant l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	88	3	0
Tantièmes	54326	3208	0

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : ROY Georges (948 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: ROY Georges (948 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 6 : RENOUELEMENT DU MANDAT DU SYNDIC

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- renouvelle le mandat de syndic de la Sarl SRTI Eurosyndic, dont le siège est au Barcarès, 66420, Boulevard du Port,

- donne mandat de syndic pour une durée de un an qui commencera le 1er Octobre 2008 pour se terminer le 30 Septembre 2009

La mission et les honoraires du syndic sont ceux figurant au projet de contrat joint aux convocations.

L'assemblée générale désigne le président de séance pour signer le contrat de syndic au nom du syndicat.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	87	4	0
Tantièmes	53796	3738	0

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : CHAFFORT Gérard (530 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: CHAFFORT Gérard (530 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 7 : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2009/2010

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- approuve le budget prévisionnel 2009/2010 joint à la convocation de la présente assemblée sous réserve de le ramener à un montant total de 145 000 € en réduisant les postes de charges excédentaires.

- décide que le budget prévisionnel sera exigible en quatre provisions de 25% chacune appelées les 1er Juin, 1er Septembre, 1er Décembre et 1er Mars de l'exercice.

Ce budget sera réactualisé si nécessaire lors de la prochaine assemblée générale.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE**Ont voté pour:** Tous les copropriétaires**Ont voté contre :** Néant**Se sont abstenus :** Néant**Se sont opposés à la décision:** Néant**N'ont pas pris part au vote:** Néant**Résolution N° 8 : ELECTION DU 1er CONSEILLER SYNDICAL**

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur HUET , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	45	41	5
Tantièmes	28470	25085	3979

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Les conditions de l'article 25 et 25-1 n'étant pas remplies, un deuxième vote à la majorité de l'article 24 n'est pas possible.

Ont voté pour: ANGOT Marcel (875 / 85488) BEC Raymond (578 / 85488) BERTIN Robert (493 / 85488) BERTIN Robert (498 / 85488) BLANCO Roger (596 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CALMET Gilbert (756 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) CHAUMONT Alain (385 / 85488) FAESSER Jean Claude (606 / 85488) GARCIA Henri (763 / 85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) GUNZEL Udo (782 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) JOFFE Michèle (532 / 85488) LARDIE Jeanine (388 / 85488) LEBEL Roger (501 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) LOSCHETTER Guy (785 / 85488) LOUX Robert (652 / 85488) MARTY Bernard (497 / 85488) MASSOUTIER Jacky (815 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) PANDELE - LE ROY Mireille (736 / 85488) PERROY Bernard (710 / 85488) PIERRU Jacques (512 / 85488) POUPAUX Patrice (602 / 85488) PRADAYROL Lucien (725 / 85488) PROTAT Gérard (908 / 85488) RABUT René (635 / 85488) RICHE Henri (680 / 85488) ROBYN Roger (632 / 85488) RODRIGUEZ Serge (730 / 85488) ROUILLE Andrée (913 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SCHIFFELEERS Danielle (20 / 85488) SCHIFFELEERS Danielle (612 / 85488) SEGUIN Olivier (913 / 85488) SEIGNIER Daniel (584 / 85488) TAMBOURIN Rachel (550 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488)

Ont voté contre : ATHIEL René (415 / 85488) BLANCHARD Jean (535 / 85488) BONATO Valentin (638 / 85488) BOUCHARD Daniel (638 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) CHENAL Claude (518 / 85488) CHENAL Eric (485 / 85488) CORTES Gilbert (530 / 85488) COUDRAY Georges (763 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DESBOUVRIES Jacques (525 / 85488) DUPONT Louis (616 / 85488) DUQUET Blandine (638 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUENIN Gérard (389 / 85488) JEAN Philippe (493 / 85488) LANNEREY Edmond (550 / 85488) LAPAUW Frans (607 / 85488) LAURENT Odette (430 / 85488) LEFEBVRE DISNEUR Denise (493 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) MEYER Jean Claude (616 / 85488) MONSEREZ Walter (598 / 85488) NOYER Charles (548 / 85488) PARAZOLS Adrienne (522 / 85488) POUGEUX Solange (415 / 85488) RAMOS André (771 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SPEITEL Marlène (602 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) TORTORINI Jean (385 / 85488) TOUPET Jacques (892 / 85488) TOURNIER Gérard (530 / 85488) VANETTI

Marco (522 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488) WAGNER J.J. (750 / 85488)

Se sont abstenus : BRUYANT-LANGER Stephen (1600 / 85488) FARENQ Jeanine (522 / 85488) LATROYES Pascal (400 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) RABIT Georgette (902 / 85488)

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 9 : ELECTION DU 2^e CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur RABUT René, qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	89	1	1
Tantièmes	56110	902	522

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : RABIT Georgette (902 / 85488)

Se sont abstenus : FARENQ Jeanine (522 / 85488)

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: RABIT Georgette (902 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 10 : ELECTION DU 3^e CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur RAMOS André, qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 11 : ELECTION DU 4^e CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Madame SPEITEL Marlène, qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	87	4	0
Tantièmes	55099	2435	0

la résolution est ACCEPTÉE

Ont voté contre : CHAFFORT Gérard (530 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) ROY Georges (948 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: CHAFFORT Gérard (530 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) ROY Georges (948 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 12 : ELECTION DU 5^e CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur TOUPET Jacques , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution N° 13 : ELECTION DU 6^e CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur BERTIN Robert , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution N° 14 : ELECTION DU 7è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur GODIN Jean Pierre, qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 15 : Election au CONSEIL SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, désigne Monsieur PERROY Bernard , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 16 : PROVISION POUR TRAVAUX FUTURS (ART 18)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- décide de constituer un compte d'avances pour travaux de 3.000 Euros

- décide que cette somme sera exigible en deux appels de fonds les 1er Décembre 2008 et 1er Mars 2009.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 17 : REMPLACEMENT DES BOITES DU LETTRES G12

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- décide de faire remplacer les boites aux lettres du bâtiment G12 par des boites normalisées
- décide que les boites aux lettres et accessoires seront achetées par le syndic au prix de 500 euros environ et seront posées par le gardien
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2009
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 1 appel de fonds le 1er Décembre 2008

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	8	4	12
Tantièmes	1731	918	2649

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	1731	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 18 : REMPLACEMENT DES BOITES AUX LETTRES G13

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- décide de faire remplacer les boites aux lettres du bâtiment G13 par des boites normalisées
- décide que les boites aux lettres et accessoires seront achetées par le syndic au prix de 700 euros environ et seront posées par le gardien
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2009
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 1 appel de fonds le 1er Décembre 2008

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	13	3	16
Tantièmes	3011	380	3391

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	13	0	0
Tantièmes	3011	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 19 : REMPLACEMENT DES PORTES ET POSE D'INTERPHONE G12

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- décide de faire remplacer les portes de l'entrée G12 par des portes en aluminium conformément au devis de RIVESALTES ALU pour un prix de 4.230 euros
- décide de faire poser un INTERPHONE à l'entrée G12 conformément au devis de ThyssenKrupp pour un prix de 3587,62 euros
- Le conseil syndical pourra proposer d'autres devis et choisir d'autres prestataires si leurs propositions s'avèrent plus intéressantes à qualité égale
- décide que les travaux seront faits au premier semestre 2009
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appel de fonds les 1er Décembre 2008 et 1er Mars 2009

- décide que la dépense sera répartie entre les propriétaires d'appartements du G12 selon leurs tantièmes
- décide que la porte d'entrée restera fermée en permanence comme décidé par le passé

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	8	4	12
Tantièmes	1731	918	2649

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	5	3	0
Tantièmes	1078	653	0

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Les conditions de l'article 25 et 25-1 n'étant pas remplies, un deuxième vote à la majorité de l'article 24 n'est pas possible.

Ont voté pour: GUNZEL Udo (258 / 2649) MEYER Jean Claude (202 / 2649) ROBYN Roger (207 / 2649) SCHIFFELEERS Danielle (207 / 2649) SPEITEL Marlène (204 / 2649)

Ont voté contre : BONNEFOI Mauricette (200 / 2649) COUDRAY Georges (253 / 2649) TSCHAMBER Claude (200 / 2649)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 20 : REMPLACEMENT DES PORTES ET POSE D'INTERPHONE G11

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- décide de faire remplacer les portes de l'entrée G11 par des portes en aluminium conformément au devis de RIVESALTES ALU pour un prix de 4.230 euros
- décide de faire poser un INTERPHONE à l'entrée G11 conformément au devis de Thyssenkrupp pour un prix de 3587,62 euros
- Le conseil syndical pourra proposer d'autres devis et choisir d'autres prestataires si leurs propositions s'avèrent plus intéressantes à qualité égale
- décide que les travaux seront faits au premier semestre 2009
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appel de fonds les 1er Décembre 2008 et 1er Mars 2009
- décide que la dépense sera répartie entre les propriétaires d'appartements du G11 selon leurs tantièmes
- décide que la porte d'entrée restera fermée en permanence comme décidé par le passé

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	12	3	15
Tantièmes	2670	662	3332

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	7	5	0
Tantièmes	1537	1133	0

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Les conditions de l'article 25 et 25-1 n'étant pas remplies, un deuxième vote à la majorité de l'article 24 n'est pas possible.

Ont voté pour: BLANCO Roger (202 / 3332) BOUCHARD Daniel (209 / 3332) CALMET Gilbert (250 /

3332) CURTY Jean Philippe (207 / 3332) FERRY Jean Pierre (265 / 3332) FOUQUEAU Jack (200 / 3332) MAUGRET Yves (204 / 3332)

Ont voté contre : BRONITZKY ou Melle HELLE (253 / 3332) DUQUET Blandine (209 / 3332) GRESSER Liliane (262 / 3332) LOUX Robert (207 / 3332) MOULINS Renée (202 / 3332)

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 21 : AUTORISATION DE POSER UNE PARABOLE (Appt 158 - G14)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, décide :

- d'autoriser la pose d'une parabole individuelle de réception TV pour l'appartement n°158 du bâtiment G14
- que cette parabole sera posée en terrasse du bâtiment G14 sous la responsabilité du demandeur et sous le contrôle du syndic
- que les frais d'installation, de raccordement et d'entretien de cette parabole seront à la charge du demandeur

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	89	2	0
Tantièmes	56423	1111	0

la résolution est ACCEPTÉE

Ont voté contre : BEC Raymond (578 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: BEC Raymond (578 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 22 : AUTOMATISATION BARRIÈRE COTE PISCINE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, décide :

- décide de faire remplacer la barrière manuelle d'accès arrière par une barrière automatique à clavier codé
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise au prix TTC de euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2009
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 1 appel de fonds le 1er Décembre 2008

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	4	87	0
Tantièmes	2257	55277	0

la résolution est REFUSÉE

Ont voté pour: MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) RABUT René (635 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488)

Ont voté contre : Tous les autres copropriétaires

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) RABUT René (635 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 23 : VOTE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE à Mr STOECKEL Patrick

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, à la demande de plusieurs copropriétaires, décide :

- d'accorder une prime exceptionnelle de 1.500 euros brut à Monsieur Patrick STOECKEL
- que cette prime sera versée avec la paye du mois de Novembre 2008.
- que le montant de cette prime et des charges sociales afférentes, soit au total 2.200 euros, sera imputé sur les dépenses de l'exercice 2008/2009, dont les postes de frais de personnel seront augmentés d'autant.
- décide, comme conséquence de ce qui précède, de modifier le budget 2008/2009 et d'en tenir compte sur les trois derniers appels de fonds de l'exercice

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	75	12	4
Tantièmes	46947	7950	2637

la résolution est **ACCEPTEE**

Ont voté contre : BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUNZEL Udo (782 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) LARDIE Jeanine (388 / 85488) MARTY Bernard (497 / 85488) MASSOUTIER Jacky (815 / 85488) PRADAYROL Lucien (725 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SEGUIN Olivier (913 / 85488)

Se sont abstenus : GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) LOUX Robert (652 / 85488) POUPAUX Patrice (602 / 85488)

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUNZEL Udo (782 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) LARDIE Jeanine (388 / 85488) MARTY Bernard (497 / 85488) MASSOUTIER Jacky (815 / 85488) PRADAYROL Lucien (725 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SEGUIN Olivier (913 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 24 : PLANTATION DE DEUX ARBRES ENTRE LA PISCINE ET LE PARKING DU YACHTING

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, à la demande d'un copropriétaire, décide :

- de planter deux arbres entre la piscine et la clôture du Yachting afin de cacher cette dernière
- que ces arbres seront achetés par le syndic dans le cadre du budget de fonctionnement et payés par Mr Stoeckel.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	11	78	2
Tantièmes	7225	48947	1362

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: BRUYANT-LANGER Stephen (1600 / 85488) CHENAL Claude (518 / 85488) CHENAL Eric (485 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) DUQUET Blandine (638 / 85488) JEAN Philippe (493 / 85488) LATROYES Pascal (400 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) RABUT René (635 / 85488) SEGUIN Olivier (913 / 85488)

Ont voté contre : Tous les autres copropriétaires

Se sont abstenus : LOUX Robert (652 / 85488) PERROY Bernard (710 / 85488)

Se sont opposés à la décision: BRUYANT-LANGER Stephen (1600 / 85488) CHENAL Claude (518 / 85488) CHENAL Eric (485 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) DUQUET Blandine (638 / 85488) JEAN Philippe (493 / 85488) LATROYES Pascal (400 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) RABUT René (635 / 85488) SEGUIN Olivier (913 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 25 : AUTORISATION DE POSER UN VOLET ROULANT Appartement 22 - (G10) et Appartement 286 (G12)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008 :

Autorise la pose d'un volet roulant sur la terrasse des appartements 22 (G 10) et de l'appartement 286 (G 12) sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers. Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 26 : AUTORISATION DE FERMETURE DE LOGGIA Appartement 33 - (G9)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008 :

Autorise la fermeture du balcon de l'appartement 33 (G 9) par des baies coulissantes en aluminium, ainsi que la pose d'un volet roulant, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)

- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 27 : AUTORISATION DE POSER UN VOLET ROULANT Appartement 267 - (G13)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008 :

Autorise la pose d'un volet roulant sur la terrasse de l'appartement 267 (G 13) sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 28 : AUTORISATION DE FERMETURE DE LOGGIA Appartement 31 - (G10)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008 :

Autorise la fermeture du balcon de l'appartement 31 (G 10) par des baies coulissantes en aluminium, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.

Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 29 : SUITE A DONNER AU COURRIER DE MONSIEUR ROY

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008 :

- prend acte du courrier adressé au syndic par Monsieur ROY le 13/05/2008
- demande au syndic de veiller au respect des décisions de l'assemblée (faire faire le ménage des couloirs une fois par mois hors saison)

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	91	60	151
Tantièmes	57534	27954	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	91	0	0
Tantièmes	57534	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 30 : DEMANDE DE MADAME VIAROUGE D'OCCUPER LE LOCAL COMMUN au 5^e étage du G14

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008,

- comme suite à la demande de Madame VIAROUGE d'occuper privativement le local vide-ordures du palier du 5^e étage du G14
- décide
- demande au syndic de

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	15	14	29
Tantièmes	2822	2636	5458

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	8	7
Tantièmes	0	1502	1320

la résolution est REFUSÉE

Ont voté pour: Néant

Ont voté contre : BERTIN Robert (191 / 5458) BERTIN Robert (188 / 5458) COURTHALIAC René (188 / 5458) LEBEL Roger (192 / 5458) LEBIGRE Alain (188 / 5458) LEFEBVRE DISNEUR Denise (188 / 5458) MERRA VANOLI Nicole (182 / 5458) SENELLE Georges (185 / 5458)

Se sont abstenus : CHENAL Claude (191 / 5458) CHENAL Eric (185 / 5458) DESBOUVRIES Jacques (182 / 5458) JEAN Philippe (188 / 5458) JOFFE Michèle (196 / 5458) MARTY Bernard (182 / 5458) PIERRU Jacques (196 / 5458)

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 31 : SUITE A DONNER AU COURRIER DE MONSIEUR BERTIN

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008 :

- prend acte du courrier adressé par Monsieur BERTIN à Madame VIAROUGE le 22 Juin 2008
- décide
- demande au syndic de

SUITE AU VOTE PRÉCÉDENT ET À LA DISCUSSION QUI A EU LIEU, IL EST CONVENU QUE LA PRÉSENTE RESOLUTION ÉTAIT DEVENUE SANS OBJET ET QU'IL Y AVAIT LIEU DE LA RETIRER PUREMENT ET SIMPLEMENT.

Résolution N° 32 : CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 4 Août 2008, décide que la prochaine assemblée générale aura lieu le 27 Juillet 2009 à 9 heures.

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Les autres questions suivantes ont été abordées sans donner lieu à vote :

- Il est demandé de prévoir la reprise du décapage des sols
- Il est demandé de veiller à ce que les conteneurs à poubelles ne séjournent pas sur le trottoir public car ils gênent la visibilité à la sortie du parking
- Il a été rappelé l'impossibilité de modifier la vue d'un appartement par la réalisation de travaux, même autorisés par l'assemblée. Le syndic a rappelé les termes de l'article 26 à ce sujet et que les autorisations données par l'AG l'étaient toujours sous réserve du droit des tiers. Il est demandé au syndic d'informer à ce sujet.

A l'issue des votes et débats, le Président de séance a clôturé l'assemblée à 12 heures 30 et il a invité les membres du bureau de l'assemblée à signer le présent procès verbal.

LE PRESIDENT DE SEANCE

M. BERTIN Robert |

LE SECRETAIRE

M. CASTEL Etienne

LES ASSESSEURS

MM. GODIN J. Pierre et RAMOS André

LOI DU 10 JUILLET 1965 ARTICLE 42 ALINEA 2 MODIFIEE

«Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale».